



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 11 :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE USB
BASKET

Séance Ordinaire du 8 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 2 octobre 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 octobre 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Excusés avec procuration : Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Daniel BALLA (à Bérengère DUPIN), Benjamin DUGERS (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Jean-Georges MICOL), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Jean-Jacques HERMENCE.

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

DOSSIER N° 11 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USB BASKET

RAPPORTEUR : Bruno QUERE

Depuis plusieurs années, le club de Basket du Bouscat « l'USB Basket » s'entraîne tous les jours au gymnase Gaston TOUYA et les mardis, mercredis et vendredis au gymnase du collège AUSONE. A la conception de ce dernier gymnase, la ville a participé pour une bonne part par voie de subvention au financement de cet équipement.

Cette intense utilisation a participé à l'usure progressive des panneaux de basket du gymnase du collège AUSONE.

Les membres de la commission sécurité de ce gymnase, nous ont signifié l'obligation de changer les panneaux de Basket qui n'étaient plus conformes.

Aujourd'hui, le club de basket propose de participer à l'achat de ces panneaux et sollicite la commune pour obtenir une aide financière.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 916,20 € au club, correspondant à la moitié du coût d'achat total des panneaux de basket.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle à l'association de l'USB Basket au titre de l'exercice 2024, de 916,20 €.

Article 2 : DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

1 n'a pris part au vote (M. Bruno QUERE)

Fait et délibéré le 8 octobre 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Géraldine AUDEBERT